

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°43

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 07/09/26
Date d'affichage : 07/09/26

Objet de la délibération

**Rapport d'activités 2025 -
Dinan agglomération**

Séance du 15 septembre 2026

*L'an deux mil vingt-six,
le quinze septembre à vingt heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.*

*Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN,
Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND
Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC,
DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, RICHTER.*

Absent représenté : M. PELLOIN par Mme AUFFRET

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Madame la Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport d'activités 2025 transmis par Dinan Agglomération.

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;

- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune à Dinan Agglomération,

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,
Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil municipal :

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2025 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.



Pour copie conforme,
La Maire,

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS